



## **Information à la population sur le Plan d'Affectation Communal (PACom)**

L'objectif du PACom consiste à réviser les plans d'affectation des communes afin que les zones à bâtir légalisées correspondent aux besoins prévus à 15 ans.

La commune de Morrens est surdimensionnée d'une surface totale de 9'500 m<sup>2</sup> en zone constructible.

Pour répondre à cette obligation cantonale, la Municipalité a mandaté, en novembre 2020, le bureau d'architectes et urbanistes Plarel SA, à Lausanne, afin de soutenir la commune dans l'ensemble des démarches à entreprendre pour finaliser ce projet.

La Municipalité souhaite informer la population avant la mise à l'enquête de la zone réservée.

Vous êtes cordialement invités à participer à une séance d'information

**le mardi 12 octobre 2021 à 20h15**

**Salle Davel, 1<sup>er</sup> étage**

En raison des normes sanitaires, le nombre de participants sera limité à 25 inscriptions faites à l'Administration communale, [greffe@morrens.ch](mailto:greffe@morrens.ch)

Une séance supplémentaire sera organisée en cas de besoin.

29.09.2021

La Municipalité